Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-11_11_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 30/10/2026	Le Lundi neuf Novembre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice: 19	*Absents excusés:* PAUGAM Jean-Luc*, pouvoir donné à Serge MER
Présents: 17	JACQ Jérôme*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL
Votants: 19*	
Pour: 18	
Contre 0	
Abstention: 1	
Délibération N°: 11-11-2026	*Secrétaire de Séance:* CREAC'H Annie

Objet : Mise en place de la vidéoprotection aux abords du bourg de la Commune et sollicitation des subventions

Monsieur le Maire

EXPOSE au Conseil municipal la nécessité d'étudier la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection aux abords du bourg de Plougourvest, afin de contribuer à la prévention des atteintes aux personnes et aux biens, à la protection des équipements publics et à la sécurisation des espaces concernés.

Ce projet consiste à installer des équipements de vidéoprotection à des emplacements stratégiques, qui seront définis en fonction des besoins identifiés et des préconisations de la Gendarmerie Départementale du Finistère.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la commune souhaite solliciter les aides financières susceptibles d'être mobilisées, notamment auprès de l'État, au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD), du Département du Finistère au titre du Fonds de sécurité ainsi que tout autre dispositif de financement auquel le projet pourrait être éligible.

Le coût prévisionnel de l'opération sera établi sur la base des devis des entreprises consultées et fera l'objet d'un plan de financement prévisionnel.

La mise en œuvre du dispositif sera conditionnée à l'obtention des autorisations administratives nécessaires et au respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection et de protection des données personnelles.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire

PROPOSE au Conseil municipal d'approuver le principe de cette opération et de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-11_11_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 abstention),

APPROUVE le principe de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection aux abords du bourg de Plougourvest ;

APPROUVE le principe de solliciter les subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération, notamment auprès de l'État au titre du FIPD et du Département du Finistère ainsi qu'auprès de tout autre organisme financeur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes, à signer les dossiers et les pièces nécessaires à leur instruction et à apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires au plan de financement prévisionnel ;

PRÉCISE que le plan de financement définitif et le coût de l'opération seront établis sur la base des devis et des aides financières mobilisables ;

PRÉCISE que l'installation du dispositif ne pourra intervenir qu'après obtention des autorisations administratives requises et notamment de la Préfecture du Finistère afin de pouvoir filmer les voies publiques ;

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 09/11/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire* MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 FINISTÈRE	*Mme CREAC'H Annie* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 13/11/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 13/11/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 09 Novembre 2026